Airport Carbon Accreditation

Engagement de la direction

Dans un contexte international où l'urgence climatique devient de plus en plus une évidence, l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne a décidé d'adopter une démarche volontariste en inscrivant l'évaluation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans ses objectifs à long terme.

Au sein de cette démarche, une première étape consiste à mesurer l'empreinte CO_2 des activités de l'aéroport sur le périmètre *Scope 1 & 2* du GHG protocol afin d'identifier les postes les plus émissifs et d'identifier les actions les plus adéquates pour maitriser ces émissions. Cette démarche permet aussi de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux de la gestion aéroportuaire.

Afin de certifier cette étape de sa stratégie de développement durable, l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne a, par ailleurs, choisi de soumettre cette mesure à l'Airport Carbon Accreditation (ACA) de niveau 2. Ce programme, développé par l'ACI-Europe et ACI ASIA-PACIFIC, a été mis en place spécialement pour les aéroports cherchant à mieux gérer leurs émissions de carbone et à devenir plus efficaces. Cette certification évalue et reconnaît les efforts entrepris par les aéroports afin de réduire leurs émissions en gaz à effet de serre et exige une vérification par un tiers indépendant

L'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne s'engage donc, au sein d'une démarche de développement durable de long terme, à **mesurer les émissions de CO_2 liées à ses activités opérationnelles (scope 1 & 2 du GHG protocol)** sur l'année 2024 afin de cartographier de manière précise et robuste les « hotspots » d'émissions, **d'identifier et d'engager les actions prioritaires à mener dans le cadre d'une amélioration continue de sa performance environnementale.**

Dans le cadre de la démarche, l'aéroport s'engage à une baisse de 5% de ses émissions de GES. La valeur sera relative aux activités (nombre annuel de passagers) et sera comparée entre 2021 et 2026.

	2021	2022	2023	2024
Quantité gaz à effet de serre émise (TCO2eq)	43,8	46	50,5	61,0
Nombre de passagers	42 371	91 896	97 535	90 399
Valeur relative (kgCO2eq/passager)	1,034	0,501	0,518	0,675

Fait le 04/11/2026

Olivier Moulis, Directeur Général